

Conseil Communal **Séance du 14 mars 2011**

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;

COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;

MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,

LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;

GIERENS Bernard, Secrétaire Communal

La séance est ouverte.

1. Approbation des budgets ordinaire et extraordinaire du CPAS – Exercice 2011.

Le Conseil Communal approuve le Budget du CPAS pour 2011 présenté par Malika SONNET, Présidente du CPAS.

Celui-ci se présente comme suit :

Service ordinaire

Recettes : 605.755,71 €

Dépenses : 605.755,71 €

Service extraordinaire

Recettes : 18.500 €

Dépenses : 18.500 €

Intervention communale ordinaire : 265.000 €.

2. Fabrique d'Eglise de Nives : avis sur l'approbation de l'attribution de locations de terres.

Le Conseil communal émet un avis favorable sur l'attribution de location d'un terrain appartenant à la Fabrique d'Eglise de Nives à Monsieur René DEREMIENS.

3. Approbation du Budget Communal Ordinaire – Exercice 2011.

Le Conseil Communal vote le budget 2011 qui se présente comme suit :

Recettes : 7.807.106,27 €

Dépenses : 6.694.798,70 €

Boni exercice propre : 116.127,05 €

Boni global : 1.112.307,57 €

Très bonne situation des fonds et provisions.

4. Approbation du Budget Communal Extraordinaire – Exercice 2011.

Le Conseil Communal vote le budget extraordinaire 2011 qui se présente comme suit :

<u>Recettes</u> :	6.438.786,30 €
<u>Dépenses</u> :	6.412.102,91 €
<u>Boni global</u> :	26.683,39 €

5. Fixation de la dotation communale au budget 2011 de la Zone de Police Centre-Ardenne.

Conformément aux sommes portées en 2011 au budget de la Zone de Police et au budget de la Commune de Vaux-sur-Sûre, le Conseil Communal intervient à concurrence de 163.558,40 € dans le budget 2011 de la Zone de Police « Centre-Ardenne ».

6. Marchés publics : fixation des conditions du marché – Dépenses extraordinaires inférieures à 5.500,00 euros HTVA.

Comme chaque année, le Conseil Communal marque son accord quant au mode de passation par procédure négociée sans publicité pour les acquisitions faisant l'objet des crédits inscrits à certains articles du budget extraordinaire pour des dépenses limitées à 5.500 € hors TVA et suivant les conditions du projet de délibération qui a pu être consulté.

Utile pour diverses petites acquisitions (matériel, mobilier, ...).

7. Marché de services auteur de projet pour les dossiers lancés lors de l'exercice budgétaire 2011 : approbation du cahier spécial des charges.

Comme les années précédentes, il y a lieu d'établir un cahier spécial des charges pour la désignation d'un auteur de projet pour les dossiers lancés durant l'année 2011. Le marché est passé par procédure négociée sans règle de publicité après consultation d'au moins trois prestataires.

Le service à prester consiste en une double mission : auteur de projet et surveillance.

Le Conseil Communal approuve ce cahier spécial des charges, et ce, pour les marchés dont le montant est inférieur aux dossiers qui doivent être obligatoirement transmis à la Tutelle de la Région wallonne.

8. Marché de services coordinateur de chantier pour les dossiers lancés lors de l'exercice budgétaire 2011 : approbation du cahier spécial des charges.

Comme les années précédentes, il y a lieu d'établir un cahier spécial des charges pour la désignation d'un coordinateur de sécurité pour les dossiers lancés durant l'année 2011. Le marché est passé par procédure négociée sans règle de publicité après consultation d'au moins 3 prestataires.

L'objet du marché consiste en la mise à la disposition du pouvoir adjudicateur :

- A. d'un coordinateur en matière de sécurité et de santé pendant l'élaboration du projet de l'ouvrage ;
- B. d'un coordinateur en matière de sécurité et de santé pendant la réalisation de l'ouvrage.

Le Conseil Communal approuve ce cahier spécial des charges.

9. Acquisition d'un autocar scolaire : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Présentation : Patrick NOTET

Michel WILKIN arrête le transport fin juin 2011, c'est pourquoi le Conseil communal prend une décision de principe quant à l'acquisition d'un autocar scolaire et quant à la fixation des conditions du marché à savoir un appel d'offres général.

Estimation : 175.000 € HTVA.

Publication d'un avis de marché.

On invoque l'urgence vu la nécessité de disposer d'un car pour le 1^{er} septembre 2011.

10. Appel à projets : Subvention pour l'entretien des voiries communales, y compris les trottoirs et/ou les infrastructures sportives (Décision du Gouvernement wallon du 16 septembre 2010) : décision de principe et fixation des conditions du marché pour l'acquisition d'un petit véhicule de transport ainsi qu'une déchiqueteuse de branches.

Présentation : Daniel COLLARD

Le Conseil communal prend une décision de principe et quant à la fixation des conditions du marché concernant l'acquisition d'un petit véhicule de transport ainsi qu'une déchiqueteuse de branches.

Procédure négociée sans publicité.

Subside maximum de 23.200 € de la Région wallonne.

11. Appel à projets : Mise en conformité et embellissement des cimetières wallons : approbation du projet « ossuaire ».

Présentation : Daniel COLLARD

Il y a un nouveau décret relatif aux funérailles et sépultures. Le Gouvernement wallon a prévu un subside de 15.000 euros maximum pour la mise en conformité et l'embellissement des cimetières wallons. Le Conseil Communal décide de présenter un projet pour la création d'ossuaires dans les 14 cimetières de la Commune et d'introduire ce dossier dans le cadre de l'appel à projets.

12. Programme de cofinancement de projet de coopération décentralisée (Appel à projet 2010) : approbation du projet "Burkina Faso – Muringa – Arbre de vie " en collaboration avec l'ASBL Fasolux.

La Région wallonne a octroyé un subside de 74.867 € pour un nouveau projet : « Burkina Faso – Muringa – Arbre de vie ».

Le coût total du projet est estimé à 104.672,50 € maximum. Le solde est pris en charge par l'ASBL Fasolux pour 24.805,50 € et via le bénéfice d'activités organisées par la Commune et l'ASBL depuis 3 ans, à savoir 5.000 €. Le Conseil Communal approuve ce projet et paye en urgence l'avance de trésorerie ordonnancée par la Région wallonne, à savoir 35.000€.

13. Règlement général de police : approbation du nouveau règlement.

Le Règlement général de police commun aux diverses communes composant la Zone de Police Centre Ardenne a fait l'objet d'une mise à jour par les services de police et le Conseil Communal approuve ce nouveau règlement tel quel.

14. Embellissement des villages : approbation du règlement provisoire d'octroi de subsides.

Le Conseil communal approuve l'octroi d'un subside dans le cadre de l'embellissement des villages. Un règlement Test pour l'année 2011 est proposé, celui-ci prévoit un subside de 500€/an/projet. Dix demandes maximum vu le crédit de 5.000 €.

Publication dans le bulletin « Vivre à Vaux-sur-Sûre » d'avril !

15. Octroi d'un subside « matériel » aux agriculteurs de la Commune.

Information : Joseph GROGNA

Vu les conditions hivernales de l'hiver 2010-2011 et les dégâts causés aux terrains et haies suite au déneigement des voiries jouxtant ces terrains, le Conseil communal approuve l'octroi d'un subside aux agriculteurs de la Commune participant au recensement, et ce, à titre exceptionnel.

Il s'agira en fait de l'octroi de 100 isolateurs à chaque agriculteur, ce qui représenterait une dépense totale d'environ 3.000 euros pour nos +/- 150 agriculteurs.

16. Autorisation d'occupation précaire d'un bien d'Infrabel (Ligne 163 : Bastogne – Libramont) : approbation de la convention (Création d'un Pré-Ravel).

Le Conseil communal approuve la convention proposée par Infrabel portant sur l'occupation précaire de la ligne 163 : Bastogne-Libramont. Cette convention permettra l'aménagement en Pré-Ravel de ce tronçon.

Quelques précisions relatives à cette convention :

- La ligne a été démontée l'année passée. Toutefois, vu qu'il n'est pas impossible que dans l'avenir la ligne soit remise en exploitation, il n'a pas été décidé par Infrabel de retirer l'assiette de cette ligne du domaine public d'Infrabel.
- Pour Infrabel, la présente autorisation vise à garantir que le bien continue à être géré en bon père de famille.
- Pour la Commune, c'est l'occasion de pouvoir disposer d'une assiette pour créer un Pré-Ravel en tenant compte que celle-ci est totalement réouverte, accessible et « exploitable » à moindre frais. On prévoit quelques aménagements légers pour 4.000 - 5.000 €. C'est le moment ou jamais.
- Dans le cadre de cette autorisation, Infrabel s'engage à ses frais à renouveler les garde-corps du passage supérieur de Villeroux, et ce, dans le courant 2011.
Coût : +/- 20.000 €
- L'objectif pour la Commune est la réalisation d'un chemin de promenade pour les piétons, cyclistes et cavaliers (Pré-Ravel) comme celui déjà existant « Villeroux-Martelage ». Cela permettra également d'assurer une liaison entre ces 2 Pré-Ravel.
- Ce Pré-Ravel va permettre à nos habitants de se promener sur de grandes distances (à l'abri des dangers divers de nos voiries communales), et ce, à travers les villages, forêts, prairies et de part et d'autres notre Commune. Il s'agit d'un joyau de notre patrimoine communal qui est relativement préservé et que l'on doit faire connaître à nos habitants et touristes éventuels.
- D'un commun accord la durée de l'autorisation est fixée à 9 ans à partir du 1^{er} avril 2011 car l'objectif à terme est la création d'un RAVEL.
Infrabel, bien entendu, se réserve le droit de mettre fin prématurément à l'occupation dans le cas de réexploitation de la ligne, et ce, sans aucune indemnité.
- La redevance annuelle d'occupation est fixée à 0,17 € le mètre plate-forme donc 170 € le kilomètre. Compte tenu d'une distance de 13.480 mètres, la redevance est fixée à 2.292 € non indexé pour Vaux-sur-Sûre. Cette redevance d'occupation est la plus basse de celles d'application chez Infrabel. Pour info, c'est ce même type de redevance qui est réclamée par Infrabel à la Région wallonne dans le cas des RAVEL.
- En plus des quelques aménagements, la Commune prévoit à terme la limitation de l'accès à ce Pré-Ravel et la signalisation nécessaire à la mobilité douce.
- Autre information utile, ce Pré-Ravel compte 6 passages à niveau.

17. Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire de l'Intercommunale Idélux du 16 mars 2011 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2011 à Marche.

18. Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire de l'Intercommunale Idélux – Projets publics du 16 mars 2011 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2011 à Marche.

19. Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire de l'Intercommunale AIVE du 16 mars 2011 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2011 à Marche.

20. Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire de l'Intercommunale IDELUX – Finances du 16 mars 2011 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2011 à Marche.

HUIS CLOS

La séance est levée.